



JUSQU'À

20 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un mobile avec forfait (déjà client SFR)



Offre valable du 13/02/2024 au 08/04/2024 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

■ Vous êtes déjà client SFR.

■ Vous avez acheté, entre le 13/02/2024 et le 08/04/2024, un des équipements suivants :

Liste des mobiles éligibles (hors achat de mobile seul) et dont le prix de vente avant remboursement SFR est supérieur à 20€ :

- ALTICE : E25, E54, E55, S24, S25, S33, S34, S71

- APPLE : iPhone 6s, 7 32Go, 8 64Go

- DORO : 6060, 6880, 8050 Plus, 8100 Plus

- HONOR : X6, X7, X8, X8 5G, 70 Lite 5G, 90 Lite 5G (valable jusqu'au 26/02/2024), 90 Smart

- HUAWEI : P Smart Z, P30 Lite

- MOBIWIRE : Ogima, Ogima 2023

- MOTOROLA : G13, G53

- OPPO : A15, A16s, A17, A54 5G, A57 64Go, A77, A94, Reno6

- SAMSUNG : Galaxy (A03, A03S, A04S, A05S, A13, A13 5G, A14, A14 5G 64Go, A15 4G, A15 5G, A22 4G, A22 5G, A31)

- VIVO : Y52, Y55, Y72

- XIAOMI : Redmi (A1, A2, A3, 9A, 10, 10C, 12C, 12 5G, 13C), Redmi Note (9T, 10S, 10 5G, 11, 12 4G, 12 5G, 13 4G), Mi 10T Lite

■ Vous avez souscrit entre ces mêmes dates à un renouvellement de mobile avec ou sans engagement.

Jusqu'à 20 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

■ Sélectionnez l'offre de remboursement concernée

■ Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR

■ Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

■ Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

■ Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 9 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.

■ Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_mobile_SFR_20_RM_130220240004

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 08/10/2024. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne
Ref: Coupon